



COMPTE RENDU DE CONSEILS DE LA Communauté de Communes de Racan

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire qui a eu lieu Jeudi 12 décembre à Marray.

Tourisme : Arnaud Duchêne, de la Société LTM, a présenté les résultats de l'étude sur le diagnostic tourisme. Les pistes d'actions pour le développement touristique ont été abordées en débat avec les élus.

Les Conseillers Communautaires ont accepté la nouvelle convention proposée par l'ADVL, Agence de Développement de Vallée du Loir, qui doit être transformée en EPIC.

Le conseil communautaire a décidé d'acheter une demi-page de publicité de présentation du Pays de Racan dans la brochure de l'ADVL.

Rivières : une présentation a été faite par Charlène Pagé, technicienne de rivières, concernant l'enquête publique pour les travaux de restauration de l'Escotais et de ses affluents. Une convention sera signée entre la Communauté de Communes de Racan et les communes extérieures afin de fixer la participation de ces communes.

Ordures ménagères : les tarifs des ordures ménagères ont été reconduits aux mêmes montants que les tarifs de 2013.

OPAH : une demande de subvention auprès de l'ANAH et du Conseil Général sera effectuée concernant le suivi et l'animation de l'OPAH, 2^e année.

Economie : le choix de l'organisme bancaire s'est porté sur le Crédit Agricole pour un prêt de 240 000€ pour la construction des ateliers relais n°4 et n°5. Une convention d'occupation précaire sera signée entre la Communauté de Communes de Racan et l'EURL Technigommage (Atelier relais n°4) et CDL Chaudronnerie (Atelier relais n°1).

Le contrat de mission de prospection d'entreprises avec l'entreprise Géolink sera reconduit pour une durée de 1 an.

Le conseil communautaire a décidé de compléter l'aide financière accordée par le Conseil Général pour un montant de 45 000€ pour la construction du bâtiment SCI Thémis (SAEEI) d'une part et la société Carbone Technologie d'autre part à hauteur de 15 000€ pour chaque projet de la Communauté de Communes de Racan.

Jeunesse : Le Président décide de retirer de l'ordre du jour la convention entre le collège et la Communauté de Communes de Racan qui permettait d'apporter des animations au sein du collège financées par la Communauté de Communes de Racan. Madame la Principale nous a informé dans l'après-midi qu'elle ne souhaitait pas reconduire cette convention d'occupation des locaux du collège.

La convention pour le Ludobus (RAM) sera reconduite pour 2014

Trésorerie : le conseil communautaire a décidé de verser une indemnité au comptable du Trésor pour 2013.

Voirie : un point a également été fait sur les travaux d'entretien voirie.